Geschrieben von: JMC

Donnerstag, den 08. Oktober 2015 um 11:09 Uhr - Aktualisiert Donnerstag, den 05. November 2015 um 12:17

Uhr



Preuve, cette article dans le journal Le Temps du 07/09/2015 :

Qui veut la peau des francs-maçons valaisans?

Les parlementaires conservateurs veulent contraindre les députés francs-maçons à révéler leur identité. En Valais, le conflit est ouvert depuis plus d'un siècle.

Dans le Chablais, de curieuses affiches apparaissent dans les lieux publics. « *Notre démocratie* est menacée par trop de politiciens et magistrats francs-maçons

.» Très remonté, l'homme qui les pose entend dénoncer des personnalités qu'il soupçonne d'appartenir à la franc-maçonnerie. Coïncidence du calendrier, le parlement valaisan vote cette semaine sur une modification du règlement du Grand Conseil. Elle exige des députés qu'ils inscrivent au registre des liens d'intérêt leur appartenance à une loge maçonnique ou à un club de services.

Pour rencontrer les francs-maçons valaisans, il faut se rendre dans les cafés discrets du Chablais vaudois. «L'homme qui pense librement dérange les puissants», explique un initié. L'Eglise leur a déclaré la guerre en 1738. Sept ans plus tard, la Diète valaisanne décrétait que « le citoyen convaincu d'appartenance à la franc-maçonnerie sera [it] déchu de ses droits civiques

», et promettait une «

bonne récompense

» aux délateurs. Pour Robert Giroud, auteur de Deux cent cinquante ans de franc-maçonnerie à Bex, il n'y a donc rien d'étonnant à ce que la première loge valaisanne ait été fondée dans le canton de Vaud. L'historien soutient que «

la franc-maçonnerie a toujours eu mauvaise presse par méconnaissance

». En 1908, pour Le Nouvelliste, «

c'est le rôle du journaliste de montrer à tous l'ignominieuse bêtise de cette lèpre qui ronge et avilit

». Quatre ans plus tard, l'évêque de Sion reprend les propos du pape Léon XIII. Il écrit que la franc-maçonnerie «

travaille à la ruine de l'Eglise et à la perte éternelle des âmes

Geschrieben von: JMC

Donnerstag, den 08. Oktober 2015 um 11:09 Uhr - Aktualisiert Donnerstag, den 05. November 2015 um 12:17 Uhr

». Lors des élections au gouvernement de 1945, une circulaire anonyme prétend que le candidat radical est franc-maçon. Dans l'intervalle, le Valais, comme la Suisse, a rejeté l'initiative du fasciste Arthur Fonjallaz qui visait à interdire les loges maçonniques.

Aujourd'hui, alors que Vaud et Genève abritent respectivement 30 et 20 loges, le Valais en compte trois, qui ont essaimé à partir de Bex. Celles de Saint-Maurice et Martigny ont été fondées à la fin des années 60, et celle de Sion en septembre dernier, après de nombreux échecs. Suivant l'obédience de la Grande Loge suisse Alpina, elles sont exclusivement masculines. Une quatrième, mixte, se trouve non loin de Saint-Maurice. Selon Maurice Badoux, bibliothécaire de la loge Vérité et progrès, une centaine de Valaisans sont aujour-d'hui «des initiés». Pour l'historien Robert Giroud, ils sont près de 300, et ce sont surtout « des cols blancs », fonctionnaires, assureurs et entrepreneurs.

La franc-maçonnerie entretient toujours des relations compliquées avec les ministres du culte. « C'est parce que les loges invitent à dépasser les clivages religieux

», explique Maurice Badoux, tout en reconnaissant que le discours de l'Eglise s'est adouci au fil des ans. Pour Pierre-Yves Maillard, vicaire général du -diocèse de Sion, «le secret et l'ésotérisme sont difficilement compa-tibles avec l'Eglise». Pour François-Xavier Amherdt, professeur de théologie à l'Université de Fribourg, «

leur conception relativiste de la vérité pose problème», mais «un catholique n'est plus excommunié s'il devient franc-maçon

». Seul l'abbé Henry Wuilloud, supérieur de la Fraternité Saint-Pie X, soutient que - « celui qui fait partie de la secte franc-maçonnique est toujours excommunié ».

Dans les milieux conservateurs, on prête beaucoup d'influence aux francs-maçons, et on prétend même qu'ils auraient choisi un juge cantonal. Le coprésident de l'UDC valaisanne, Cyrille Fauchère, pense que « la discrétion constitue la force de ce réseau». Ancien garde du pape, le chercheur en histoire est devenu spécialiste de la question, et il se méfie de ces « frères

» dont «

on a l'impression qu'ils n'existent pas, alors qu'ils ont du pouvoir

- ». Pour Maurice Badoux, les loges valaisannes sont insignifiantes, « politiquement et économiquement
- ». Il estime que l'UDC répète les fantasmes éculés du XVIIIe siècle, pour « imposer sa pensée unique

».

Geschrieben von: JMC

Donnerstag, den 08. Oktober 2015 um 11:09 Uhr - Aktualisiert Donnerstag, den 05. November 2015 um 12:17 Uhr

Ce vendredi, le Grand Conseil débattra d'un règlement qui pourrait contraindre les élus francs-maçons à s'afficher. Selon différentes sources consultées par Le Temps, un seul député valaisan est membre d'une loge. Le chef de groupe de l'UDC n'y croit pas. Pour Charles Clerc, «les francs-maçons valaisans sont plus discrets, mais tout aussi nombreux qu'ailleurs». En 2003, Oskar Freysinger avait déposé une motion similaire qui ciblait les magistrats. C'est la quatrième fois en douze ans que le parlement s'intéresse aux francs-maçons sur une proposition de l'UDC.

Le PLR dénonce une atteinte à la sphère privée. Pour son chef de groupe, Christophe Claivaz, «si on veut chasser les sorcières, il faut aussi obliger les députés à annoncer leur appartenance à des organisations telles que l'Opus Dei ou la Fraternité Saint-Pie X, qui représentent des réseaux d'intérêts plus puissants ». Pour Grégory Logean, membre de la fraternité, « Ecône n'a rien d'un réseau d'intérêts

». Le député UDC affirme que son parti n'est pas «en croisade contre les francs-maçons» et que «

le PLR tente d'occulter un vrai débat sur la transparence

- ». Son collègue Cyrille Fauchère convient que « ce n'est pas un hasard si la proposition émane de politiciens qui ont une solide éducation chrétienne
- ». Et explique que « les loges concurrencent l'Eglise en réfléchissant aux destinées de l'humanité ».

Avec le soutien des démocrates-chrétiens, ce règlement pourrait bien être adopté par un parlement majoritairement conservateur. « Il sera inapplicable et contraire au droit», s'insurge le PLR, qui rappelle que «

l'appartenance à une loge est par définition secrète

». Même l'UDC en convient, «

le bureau du Grand Conseil n'aura pas les moyens d'enquêter ou d'infliger des sanctions ». Mais «

les tricheurs démasqués devront assumer d'avoir trompé le citoyen ».

En 2007, la Cour européenne des droits de l'homme a jugé illégal d'obliger les élus francs-maçons à déclarer leur appartenance à une loge. Elle statuait sur un règlement similaire proposé dans la région du Frioul, en Italie, et elle a condamné « une ingérence dans le droit à la liberté d'association ».

Geschrieben von: JMC

Donnerstag, den 08. Oktober 2015 um 11:09 Uhr - Aktualisiert Donnerstag, den 05. November 2015 um 12:17 Uhr

« En réfléchissant aux destinées de l'humanité, les loges concurrencent l'Eglise»

Source : <u>Le Temps</u>

Auteur: Xavier Lambiel

Publié lundi 7 septembre 2015 à 22:00.